DÉSORDRES EN TRIPOLITAINE

Paris, 1er mars. — Une certaine agitation, que nous signale hier, s'est produite à Tripoli, à la suite de la publication d'un firman de sérasc qui soumet latéralement à la conscription militaire, dont ils étaient exempts jusqu'à présent.

Un fonctionnaire qui donnait lecture de ce firman, dans le bazar, a été attaqué par des gens qui ont en dernier et a eu grand peine à s'en tirer.

Les autorités craignent le prochaine ou une émeute et prennent des mesures en prévoir.

Les détriments du bazar ont été fermés. Au bout de quelque temps est survenu un détachement de sangria qui a dispersé la foule.

Pour éviter tout incident des mesures ont été prises en vue de l'ordre et pour empêcher la réunion des Européens sur un même point. De nouveaux détachés ont été donnés aux produits.

Les soldats d'Arabes se sont assemblés dans la ville, et, vers les plages de Zouara, ou vienneent généralement camper les caravanes arrivant de l'intérieur et où se tiennent les assemblées populaires. Le but de réunion était de protester contre la conscription et de demander le retrait du firman.

Les Arabes se sont ensuite avancés vers la ville dans laquelle on entre de ce côté par une porte ouverte qui donne en même temps sur la cour du palais du gouverneur général. Deux fois furent arrêtés par des détachements de police et des troupes.

Des luttes s'engagèrent entre les Arabes et la police et la troupe sur lesquels ils firent pleuvoir une grêle de pierres. Ils furent repoussés après un court, mais violent combat au cours duquel ils eurent un certain nombre de blessés.

Plusieurs agents de police ont été blessés.

Les résidents européens qui vivent en dehors des murs et qui sont, d'ailleurs, très peu nombreux, sont rentrés dans l'intérieur de la ville pour se mettre en sûreté.

LA MISÈRE A VIENNE

Vienne, 1er mars. — Les journaux autrichiens constatent que la misère augmente de jour en jour à Vienne. Le nombre des ouvriers sans travail dépasse de beaucoup celui constaté les années précédentes à pareille époque.

Une enquête a pu établir que, sur 10,000 journaux, 4,000 se trouvent sans emploi. Sur 10,000 boulangers, 2,200; sur 6,000 ouvriers du bâtiment, 4,700; sur 10,800 menuisiers, 9,000, etc. Il faut ajouter que les autres 10,000 ouvriers ne sont pas mieux lotis.

Les autorités vont procéder à des distributions gratuites de pain, 4,000 miches ont été distribuées vendredi dernier et plus un millier. Sévères de personnes ont dû être renvoyées sans avoir rien obtenu. La foule était si avide de pain que des détroussés se sont produits. Beaucoup de personnes ont eu leurs habits déchirés; une femme a été foulée aux pieds.

ULTIMATUM

Sous ce titre, M. Henri Rochefort publie dans *l'Intransigeant* un article dont voici la conclusion :

Quoique vous ne vous rendrait pas Cuiba immédiatement, ce serait bien que dont je tourais ce soir.

L'intention est certainement bien naïve. Je ne puis m'empêcher de rêver de toute procédure politique, de blâmer le nouveau cabinet, et de rejeter comme *ultima ratio* ce qui ne peut être satisfaisant. Constamment, mais, que j'ale ou non contribué à cet heureux résultat, je n'oserais de ne trouver d'accord d'amnistie que si elle s'étend à ceux à qui l'opportunisme a fait des victimes.

Incontestablement l'ulversis beaucoup mieux ainsi ne réclamer au soleil du rond-point de Chaillot, mais ne vaut-il pas mieux que les gens, où il aient, avant six jours, un huitième mois ou peut faire le sacrifice d'un peu de bouillant de la clémence de la liberté d'un homme dont l'innocence est au moins aussi évidente que celle de Reynier et de Sarrien.

Tout n'y prendrait du à laisser.

NOTRE LIGNE DE DÉFENSE DANS L'EST

Un mouvement des quatre bataillons de chasseurs allemands stationnés à Colmar et Schlestadt, vers la frontière des Vosges, était prévu depuis quelque temps déjà.

D'après la nouvelle répétition on admise, le 1e bataillon de Magdeburg, commandé par le major de Thermo, était de Colmar à Münster; le 10e bataillon du Hanovre se rendrait à Schlestadt-Ville, sous les ordres du lieutenant-colonel de Rolshausen; le 14e bataillon du Mecklembourg, que commande le major de Bosin, se porterait à Aix-les-Bains; enfin, le 8e bataillon, dont le commandant est le lieutenant-colonel Giesel, quitterait Schlestadt pour Schirmeck. Ces quatre bataillons, à effectif renforcé ont chacun plus de 1,000 hommes.

De notre côté et sans compter les deux garnisons de Belfort et d'Epinal, nous avons, en face des nouvelles positions que prendraient les bataillons prussiens, 1 bataillon de 1de bataillon, à Saint-Dié; le 10e bataillon, avec deux batteries montées, à Remiremont; le 17e bataillon, à Bruyères; le 1e bataillon, à Gérardmer; un autre bataillon du même régiment, avec deux batteries montées, à Bruyères.

Les unités de chasseurs allemands qui sont avant-postes, de ce côté, sont forts chacune de six compagnies au lieu de quatre.

Le 17e bataillon de chasseurs à pied, qui tient Lunéville, Dijon, en hiver, dispose des bataillons de Bussang, qu'il occupe actuellement.

Les mouvements des bataillons de chasseurs allemands vers les Vosges ne sont prendre place pas au dépourvu.

Le 1er, notre gouvernement vient d'ordonner, dans le cadre, l'exécution des travaux du fort de Manon-Villers, qui fait partie de la ligne de fortifications telles que les toutes les places fortes et les camps retranchés, de ce côté de la France.

Ce fort, qui est un chapelet de casemates, est le pendant du fort Kagi, qui est de casemates qui gênent les forêts de la Meuse.

LE CRIME D'IVRY

Confrontation à la Morgue

Hier, à 4 h. 1/2, il était hier matin, à midi, à la Morgue, pour y subir contradiction le coupable du crime d'Ivry.

Dès l'arrivée, on le conduit dans la salle où sont exposés les cadavres, et, à l'aide et à l'aide, il est mis en présence du cadavre, il a faibli et a voulu faire sur le point de perdre connaissance.

Aux questions qui lui ont été posées par M. Bouchie, Bobeta a répondu d'une voix faible :

— Oui, c'est bien la femme que j'ai tuée, mais je ne voulais pas la tuer. Elle voulait me frapper, j'ai pris un couteau pour me défendre.

Puis, à la question de savoir comment de la veuve Bobeta, il a répondu : « Je ne sais pas, c'est d'une certaine assurance.

Puis, à la question de savoir comment il a été, je ne lui ai donné que trois ou quatre coups de couteau ; je ne voulais pas qu'on me prenne, j'ai fait cette blessure-là à la jeune droite, j'ai fait cette.

Après, je ne sais plus.

Après, je ne sais plus, il n'est rien qui ait pu me ramener vers les deux agents.

Conduit dans une salle du greffe, M. Atthalin lui a dit que le seul mobile du crime qu'il avait commis devait être le vol et que l'argent avait disparu que deux pièces de 5 francs et une somme d'argent avait disparu.

— Mais non, a répondu Bobeta, je n'ai rien volé, et si j'ai été chez la veuve Chipot, c'était pour boire un verre de vin avant de rentrer chez moi.

Mais m'a disputé, m'a injurié, et, emporté par la colère, je l'ai frappée pour me défendre des coups qu'elle voulait me porter avec un tabouret. J'étais un peu ivre, voilà pourquoi je ne me souviens pas très bien de ce qui s'est passé, mémoires je vous le répète, je n'ai pas volé, je ne suis pas voleur. J'ai bien retrouvé chez moi les objets volés, puisqu'on a fouillé du haut en bas.

A une heure un quart, l'interrogatoire prit fin et Bobeta a été ré-écroué dans sa cellule du dépôt.

CE QUE COUTE UN CRIME

C'est seulement à l'issue de l'audience que l'arrêt de vendredi dernier portant la condamnation à mort a été copié sur les minutes du greffe.

La sentence ne peut être immédiatement transcrite parce qu'il faut auparavant faire le total des frais de la procédure.

Voici-ou il ce propos savoir combien a coûté aux contribuables le crime du boulevard du Temple ?

On se rend avant à quel prix fabuleux était revenu le vol d'Eyraud. Le voyage autour du monde des deux agents de police lancés à sa recherche avait fait monter dans des proportions inouïes — près de 45,000 fr. — les frais du procès Gonzès.

Anastay n'a pas coûté si cher.

Son arrestation n'a pas fait dépenser plus de 200 fr. à la police de sûreté. Les autres dépenses de l'instruction (expertise, autopsie, médecin, etc.) ont atteint le chiffre de 1,635 fr. soit au total 1,835 fr. jusqu'au jour de l'ordonnance de renvoi.

Les frais de l'audience ont été relativement très considérables. Il y a eu, en effet, à payer le voyage de Madeleine Gonzalès, de Mlle Roy accompagnée de sa mère, et quelques hôteliers et de l'employé de bazar qui a vendu les deux couteaux à l'assassin, soit en tout, pour les 23 taxes payées, 783 fr.

Les frais d'huissier pour citation de témoin et autres exploits, montent à 500 fr. La copie de la procédure (interrogatoires, dépositions, acte d'accusation et autres pièces de forme) a coûté 555 fr. ; l'affichage de la condamnation est évalué à 15 fr.

Jolgnon à cela la nourriture d'Anastay depuis son arrestation, soit 0 fr. 75 centimes par jour, pendant cinquante-trois jours, ou 39 fr. 27 centimes, et nous trouvons que jusqu'aujourd'hui Anastay a coûté à la justice, à quelques centimes près, *trois mille deux cent dix-sept francs* : presque le double du chiffre des dettes qui lui ont conduit au crime et amené devant la cour d'assises. Tout n'est pas fini. Au point de vue pécuniaire comme au point de vue judiciaire, l'affaire aura nécessairement son épilogue : voyage à Nonancourt, le président de la République jugeant que l'assassin de la baronne Delard est digne de pitié; frais d'exécution dans le cas contraire.

Le total que nous venons de donner explique pourquoi la cour de cassation y regarde à deux fois quand il s'agit de casser un arrêt de cour d'assises. Mais, au même temps cette somme, relativement élevée pour une affaire aussi simple, combinée avec ce fait de plus la pratique habituelle qui consiste à multiplier les frais de procédure dans les affaires d'assisses, où l'accusé avoue et où la moitié des témoignages sont un coûteux superflu.

LES CONDAMNÉS A MORT

La commutation à mort d'Anastay porte à dix le nombre des condamnés à mort qui attendent en ce moment qu'il soit statué, soit leur pourvoi, soit sur le recours en grâce.

1° Ali Ennomet et la veuve Chaillon, condamnés à mort le 12 décembre 1891, au Mans, pour assassinat de leur oncle et de leur tante ;

2° Cesarini, condamné à mort le 22 décembre, à Ajaccio, pour assassinat d'une femme seventa qu'il avait fait assaut sur la vie ;

3° David, condamné à mort le 26 décembre, à Nantes, pour assassinat de deux vieilles femmes ;

4° Marchadou, condamné à mort le 23 janvier, à Pau, pour assassinat d'un vieillard ;

5° Dogmatshoff, le doyen des scélérats, condamné à mort le 3 février, à Paris, pour assassinat de sa... protégée ;

6° Bellet, condamné à mort le 6 février, à Melun, pour assassinat de sa femme, qui menaçait de le dénoncer en raison d'un autre crime ;

7° Juillard, condamné à mort le 18 février, à Reims, pour assassinat d'une vieille chanteuse ;

8° Claude Charton, condamné à mort le 25 février, à Dijon, pour assassinat de ses anciens maîtres, vol et incendie ;

10° Et enfin Anastay.

LES ACCIDENTS DE CHEMIN DE FER

A MONTPELLIER

Montpellier, 1er mars. — Un déraillement s'est produit ce matin au gare de Villeneuve, près de Montpellier, par suite de la rupture d'un essieu de la machine d'un train de marchandises.

La machine a été jetée sur le rails et les deux premiers wagons ont été brisés.

Il n'y a pas eu d'accident de personne.

La voie est déblayée.

Le Mouvement gréviste

Les cochers de l'Urbaine à Paris

Paris, 1er mars. — Les cochers de l'*Urbaine*, dans leur séance d'aujourd'hui ont adopté la proposition Dobson ayant pour but de faire adopter le travail à la journée.

Les patrons veulent en un salaire quotidien dont le taux reste à débattre, soit 6 et que la recette totale soit répartie tous les soirs à des heures et des jours fixés. Nous publions quotidien. Quant aux pourboires ils resteraient acquis aux cochers.

Les patrons contestent à ce système, et ils ont fait une liste de cent (pourboires aux travaux et aux surveillants) et la suppression des amendes.

EN BELGIQUE

Mons, 1er mars. — Le mouvement gréviste dans le Borinage s'accentue de plus en plus. Il a pris une ampleur inquiétante. Les grévistes ont parcouru les villages environnants et ont obligé les ouvriers à quitter leurs ateliers.

Les mineurs de Frameries, Pâtures, Cuesmes, Jemappes, Flénu, Quaregnon, Wasmes, Hensies, Pommeroeul, Baudour, Hautrage, Tertre, Ghlin, Nimy, Maisières, Bracquegnies, Frameries, Eugies, Noirchain, Elouges, Dour, Wasmuel, Boussu, Hornu, Wasmes, Cuesmes, Jemappes, Flénu, Quaregnon, Frameries, Pâtures